PLAN MERCREDI

La Commune de La Brède a souhaité renouveler, en concertation avec de nombreux partenaires, associatifs et institutionnels, son projet éducatif de territoire communal (PEDT) qui vise à développer sur son territoire une politique éducative locale concertée et évaluée en faveur des enfants.
Ces actions doivent favoriser l'accès des enfants à des activités éducatives, à l'autonomie et à l'engagement citoyen.
Dans ce cadre, la Municipalité a mis en place, en partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiales de la Gironde (co-financement), un mode de garde pouvant accueillir les enfants avant et après le temps scolaire ainsi que le mercredi et cela tout au long de l'année scolaire.

Ces structures sont déclarées auprès du ministère de l'Education Nationale, de la jeunesse et des sports.

Pour l'année 2022/2023, la Commune de La Brède souhaite renforcer le travail en réseau et étendre le fonctionnement des activités périscolaires du soir au mercredi afin de garantir une continuité éducative sur toute la semaine scolaire.

1) Porteurs du projet :

Collectivité territoriale porteur du projet	COMMUNE DE LA BREDE
Date de présentation du projet	2022/2023
Nom du correspondant	Michel DUFRANC
Fonction	Maire de la Commune
Adresse électronique	contact@labrede-montesquieu.com
Nom du responsable du projet	Nathalie GIPOULOU
Fonction :	Adjointe déléguée aux affaires scolaires et enfance jeunesse
Coordinateur du projet	Fabienne Constantin
Fonction	Responsable service enfance jeunesse et affaires scolaires
Adresse électronique	enfancejeunesse@labrede-montesquieu.com
Téléphone	05.57.97.76.97

2) Territoire et écoles concernés :

- 1 Ecole maternelle publique « Lou-Baradey » (93 enfants)
- 1 Ecole élémentaire publique « Jean Cazauvieilh » dont une classe ULIS de 13 enfants maximum (239 enfants)
- 2 collèges : Montesquieu et Rambaud
- Le lycée de la Sauque

3) Pilotage

Le comité de pilotage comprend :

- Les partenaires institutionnels (CAF, SDJES…)
- Les Elu(e)s délégué(e)s à l'enfance et à la jeunesse
- Les directeurs et directrices des établissements scolaires
- Les directeurs des collèges de la commune de La Brède
- Les représentants des parents d'élèves
- Les directeurs des accueils de loisirs
- Les président(e)s et encadrants des associations locales

4) Objectifs pédagogiques des mercredis

a) Faire acquérir différentes capacités sportives et culturelles aux enfants
La commune a tissé depuis quelques années un partenariat avec les associations sportives et culturelles dans le cadre des accueils périscolaires du soir.
La démarche du Plan Mercredi consiste à étendre et renforcer ce partenariat le mercredi afin de venir en complément au personnel communal d'animation.

b) **Favoriser l'intégration des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps :** l'objectif de cette démarche doit permettre à tous les participants de faire l'apprentissage de la solidarité dans le respect de la diversité et des différences.

La commune est dotée d'une classe ULIS. L'accueil périscolaire accueille certains enfants de cette classe sur les temps périscolaires (pause méridienne, accueil du soir) et depuis cette année, sur les mercredis et les temps extrascolaires.
Certains demandent une vigilance accrue de la part des animateurs.
Un animateur référent handicap va être identifié sur chaque structure, avec pour objectif de réaliser un état des lieux de l'accueil des enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques sur les centres d'accueil et de loisirs.
Une AESH a été spécialement recrutée (en continuité du temps scolaire) pour certains enfants demandant une prise en charge accrue, notamment pendant le temps méridien et les vacances scolaires.
Nous avons organisé des rendez-vous avec les familles, et allons continuer en associant l'enseignante et les professionnels de santé de l'enfant.

Cette démarche permettra également d'augmenter les compétences des directeurs d'animation et des animateurs via des formations.

c) Sensibiliser l'enfant à son environnement dans une volonté affirmée d'éco-citoyenneté :
L'objectif va permettre de pérenniser certains projets en cours, et de les développer sur les différents établissements.

5) Organisation

Les activités du plan mercredi seront proposées par cycle de 5 à 6 séances.
Pour la maternelle ces activités seront proposées pour les GS uniquement.
Pour les élémentaires des groupes pourront être constitués pour les CP/CE1 et CE2/CM1/CM2.
Ces activités seront nouvelles pour les 11/17 ans et débuteront ultérieurement.

6) Inscription

Les enfants devront fréquenter l'accueil du mercredi afin de pouvoir bénéficier de ces nouvelles activités, sans surcoût.
L'inscription s'effectuera par cycle.